

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 03 JUILLET 2023**

**Date de convocation :** 27 juin 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 23-085 à 23-092 incluse	29	03	01	32
De la délibération n° 23-093 à 23-105 incluse	30	02	01	32
De la délibération n° 23-106	29	02	02	31
De la délibération n° 23-085 à 23-110 incluse	30	02	01	32

**Secrétaire :** Mme Marilyn MICHAUD

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de la délibération 23-093), BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ (jusqu'à la délibération n°23-092 incluse)
- Mme SEGHIR ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 23-095 Attribution du marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement de l'eau, ventilation, traitement de l'air et climatisation**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**LE**

06 JUL 2023

**AFFICHÉ**

**LE**

06 JUL 2023

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20230703-23-095-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20230703-23-095-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

N° 23-095

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES  
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE  
SANITAIRE, TRAITEMENT DE L'EAU, VENTILATION,  
TRAITEMENT DE L'AIR ET CLIMATISATION**

**RAPPORT**

M. Jacky BIDAULT rappelle que le marché actuel d'exploitation des installations thermiques de la ville s'achève le 3 août 2023.

Par décision n° 22-064, en date du 9 septembre 2022, Monsieur le Maire avait confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études Structure techn énergie, sis 36 rue Beaumarchais, 93 100 Montreuil, pour un montant de 56 298 € HT, soit 67 557,60 € TTC (TVA 20 %). Le bureau d'études avait pour mission d'accompagner la ville dans le renouvellement du marché et son suivi. Cette démarche s'inscrit dans l'optimisation des dépenses énergétiques des équipements municipaux, tout en conservant un confort d'utilisation.

Au vu de l'avancement des études menées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique en vue de la dévolution du marché de fournitures courantes et services, avec un avis d'appel public à concurrence envoyé le 8 mars 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 24 avril 2023.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 12 juin 2023, a attribué le marché à l'entreprise CRAM, sise 1 rue Pierre de Coubertin, 76 800 Saint-Etienne-du-Rouvray, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant estimatif de son offre, sur les 8 ans d'exploitation des installations thermiques, est de 2 851 442,72 € HT, soit 3 421 731,26 € TTC (TVA 20 %).

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- prendre acte de l'attribution du marché,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

**Considérant** le choix opéré par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 12 juin 2023 ;

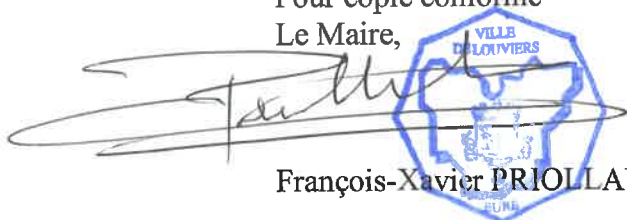
**PREND ACTE** de l'attribution du marché à l'entreprise CRAM, sise 1 rue Pierre de Coubertin, 76 800 Saint-Etienne-du-Rouvray ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial ;

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD